



Verband Schweizerischer Schützenveteranen
Association suisse des tireurs vétérans
www.vssv-astv.ch

PROCÈS-VERBAL

de la **97^e assemblée ordinaire des délégués**,
le samedi, 16 avril 2011, à 13.15 h,
à l'Espace Perrier de Marin NE

présidence: Bernhard Lampert, président central
procès-verbal: Bernhard Lampert, préposé au procès-verbal et chef de presse,
avec l'aide de Heinz Gränicher, secrétaire central
traduction: Jacques Wahl et Michel Dousse
ordre du jour: selon l'invitation

Les camarades tireurs vétérans de Neuchâtel ont préparé et conduit, sous la direction de leur président cantonal et président du comité d'organisation, Jean-Dominique Roethlisberger, une sobre et agréable assemblée des délégués, dont les invités d'honneur ainsi que les délégués garderont un bon souvenir.

Lors de l'apéritif, une aubade de la fanfare « l'Union Cornaux », sous la direction de Vincent Pellet, introduisit l'assemblée des délégués en musique.

Après les brèves salutations du président du comité d'organisation, c'est au tour de Roland Walther, conseiller municipal de Marin, de transmettre les salutations de bienvenue de sa commune, laquelle se nomme dorénavant, après la fusion de 2009, La Tène.

Dans son discours, il souligna la beauté pittoresque de la région des 3 lacs, laquelle constitue d'ailleurs la fresque essentielle à l'essor touristique des lieux.

Avant le repas, le conseiller d'État Thierry Grosjean, chef du Département des affaires économiques du canton de Neuchâtel, apporta également les vœux du gouvernement neuchâtelois. Dans son discours, il salua les particularités et valeurs suisses, parmi lesquelles figurent le tir en général et le droit, défendu avec succès, de posséder une arme. Il souligna, que depuis la fondation de l'Association suisse des tireurs vétérans en 1904, des catastrophes et de nombreux événements historiques dramatiques ont dû être surmontés et que, d'autre part, des empires et des idéologies ont été anéantis.

Notre Association a défié toutes les adversités et a pu, jusqu'à aujourd'hui, assurer sa pérennité et poursuivre ses idéaux, ce qu'il relève comme particulièrement méritant.

Après le délicieux repas de midi, l'entrée du fanion de l'Association et l'hymne national furent le prélude à la 97^e assemblée des délégués de l'ASTV.

Ordre du jour

1. **Salutations du président central**

Le président central Bernhard Lampert a souhaité la bienvenue au nom du comité central à tous les délégués, aux invités d'honneur, ainsi qu'à de nombreuses personnalités issues du monde politique, des autorités et de l'armée, ainsi qu'à des représentants d'organisations amies et d'entreprises qui soutiennent nos efforts dans la promotion de la relève. Ce sont:
Représentants des autorités politiques: Oliver Haussener, président du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, Thierry Grosjean, conseiller d'État du canton de Neuchâtel,

Roland Walther, conseiller municipal de Marin, Patrick Möckli, représentant du service de la sécurité civile et militaire (SSCM) du canton de Neuchâtel ;

Représentant de l'armée: Brigadier Daniel Berger, cdt br bl 1 ;

Représentants du cercle des tireurs: Paul Röthlisberger, délégué FST, Jacques Dessemontet, président ASTS, Urs Staehli, comité de direction ASM, Peter Trauffer, président CO finale JU + VE, Yvan Perrin, président SNIS et conseiller national, Emile Amstutz, président d'honneur ACNTV, Jean-Dominique Roethlisberger, président ACNTV et président du comité d'organisation de l'AD de l'ASTV 2011 ;

Représentant des entreprises qui soutiennent l'ASTV: Fritz Egger, RUAG, Ammotec ;

Présidents d'honneur ASTV: Heinz Häslar et Walter Koller;

Membres d'honneur ASTV: Max Brüttsch, Peter Caluori, Maurice Guerne, Fritz Britt, Daniel Noser, Pius Kyburz, Josef Lauper et Jules Felder;

Représentant de la presse: Arnold Näf, rédaction "Schiessen Schweiz" ;

Dames d'honneur: Marie Hélène Jeanneret et Simone Briggen.

Après les salutations d'usage, le président central Bernhard Lampert entama son allocution d'ouverture par l'évocation du succès rencontré lors de la lutte contre l'initiative „pour la protection face à la violence des armes“, en exprimant d'une part sa satisfaction face aux résultats obtenus et d'autre part sa confiance dans les électeurs.

Pour conclure il exprima ses remerciements à tous ceux qui participèrent par leur engagement, leur disponibilité et leur détermination dans l'accomplissement des tâches en vue d'un futur couronné de succès.

Après approbation de l'ordre du jour et référence aux bases statutaires, le président central déclare la 97^e assemblée des délégués ouverte.

2. Hommage aux camarades décédés

Avec des paroles empreintes d'un profond respect, le président central rend hommage aux camarades décédés lors de l'année écoulée.

Il mentionne tout particulièrement le membre honoraire Anton Rupp, ancien trésorier de l'ASTV de 1987 à 1997, qui est décédé le 14 février 2010 à l'âge de 89 ans, des suites d'une longue maladie.

La mort est la fin d'une vie, mais pas des souvenirs et de l'amour. La perte d'un être cher est bien la chose la plus difficile que la vie exige de nous.

Ne reste que le chagrin en réponse de notre cœur à la perte d'un être aimé.

Un célèbre poète a écrit à un moment donné:

**Die Trauer ist das Heimweh unseres Herzens
nach dem Menschen, den wir liebten.**

**Le deuil est la nostalgie de nos cœurs
envers les êtres que nous aimions.**

Les délégués honorent les membres défunts de notre Association et leur rendent hommage par une minute de silence puis aux sons de "J'avais un camarade", morceau joué par la fanfare « l'Union Cornaux ».

3. Contrôle des présences et élection des scrutateurs

La liste des présences indique:

23 invités d'honneur, 122 délégués (dont 2 sans droit de vote), 11 membres d'honneur, 9 membres du comité central, un représentant des médias, 5 tireurs décorés, le comité d'organisation (CO) de l'Association cantonale neuchâteloise des tireurs vétérans et deux dames d'honneur.

Total 140 droits de vote, majorité absolue 71 voix.

Les scrutateurs suivants ont été choisis: Luzuis Blumenthal, ass. cant. Nidwald, Girelli Giambattista, ass. cant. Tessin; René Messmer, ass. cant. Appenzell Rhodes Intérieures; Edward Waldburger ass. cant. St-Gall et Hans Binggeli, ass. cant. Berne.

4. Procès-verbal de la réunion du 17 avril 2010 à Schwanden

Le procès-verbal de la 96^e assemblée ordinaire est publié dans le rapport annuel 2010 de notre Association, la version allemande originale sur les pages 21 à 27 et la traduction française sur les pages 27 à 32.

L'assemblée des délégués approuve le procès-verbal sans discussion et avec remerciements à l'auteur Bernhard Lampert et au traducteur Michel Dousse.

5. Rapport annuel du président et rapport d'activités de la commission de tir

Le rapport du président central est publié dans le rapport annuel 2010 aux pages 1 à 2 en allemand et 2 à 3 en français. La parole n'est pas demandée.

Le vice-président, Gérald Détraz, conduit le vote à propos du rapport présidentiel.

L'assemblée l'adopte sans opposition et avec des applaudissements nourris.

Commission de tir.

Le rapport de la commission de tir et les résultats sont publiés aux pages 9 à 15 du rapport annuel.

Le rapport de la commission est approuvé sans discussion et le bon travail de la commission de tir dans son ensemble de même que celui de son président Peter Andregg sont reconnus et appréciés.

6. Comptes 2010, décompte des cartes-couronnes 2010, rapport des vérificateurs des comptes, décharge au comité central et à son trésorier

Les comptes 2010 se trouvent dans les deux langues aux pages 16 à 18, les décomptes des cartes-couronnes et des fonds à la page 19 du rapport annuel 2010.

Le trésorier central, Walter Schiesser, présente un léger déficit de CHF 414.76, malgré l'utilisation de réserves pour un montant de CHF 10'000.- et un retrait de CHF 17'720.- du «fonds pour tâches spéciales». Ce déficit est avant tout dû à la contribution à la campagne contre l'initiative „pour la protection face à la violence des armes“ du 13 février 2011.

La fortune de l'Association au 31.12.2010 est de CHF 229'092.51.

L'année dernière, des remboursements importants pour un montant de CHF 287'363.00 ont été prélevés sur le fonds des cartes-couronnes. D'un autre côté, on enregistre des versements des associations cantonales pour un montant de CHF 192'843.00.

L'état du fonds des cartes-couronnes se monte au 31.12.2010 à CHF 713'471.-

Le rapport des vérificateurs des comptes de l'Association cantonale de Zürich est publié en deux langues à la page 20 du rapport annuel.

Les rapporteurs proposent à l'assemblée des délégués 2011 d'accepter les comptes annuels 2010 et les décomptes des cartes-couronnes 2010.

Ils recommandent également de donner décharge au comité central.

Les vérificateurs n'ont pas de commentaires à faire.

Les délégués ont accepté la recommandation des rapporteurs sans discussion et sans opposition.

Avec des applaudissements, ils remercient le trésorier central, Walter Schiesser, de même que le responsable des cartes-couronnes, Franz Müller, pour leur engagement compétent et conséquent.

Allocution prononcée par Paul Röthlisberger, représentant de la FST

Paul Röthlisberger, chef de la section pistolet de la FST, remercie de l'invitation et apporte les salutations de la présidente de la FST, Dora Andres et du comité.

Inutile de dire que les difficultés financières de la FST sont un sujet de préoccupation et Roethlisberger demande de resserrer les rangs afin de résoudre le problème conjointement et de manière constructive.

La baisse du nombre de participants aux épreuves de tir de la FST et le déclin des détenteurs de licence sont d'autres soucis dont s'occupe le comité de la FST.

La Fête fédérale de tir de 2015, en Valais, devrait être une démonstration vivante des traditions liées au tir.

Enfin, il remercie les tireurs vétérans pour le volontariat en général et en particulier ainsi que pour leur engagement constant dans et pour les activités de tir.

La FST est bien consciente que sans la contribution des vétérans aucun événement de tir d'envergure ne pourrait avoir lieu.

7. Prévisions budgétaires pour 2011

Les prévisions 2011 sont publiées aux pages 16 et 17 du rapport annuel 2010.

Il est prévu un petit bénéfice de CHF 1'400.- avec des dépenses de CHF 289'250.- et des recettes de CHF 290'650.-.

Le budget 2011 est approuvé par les délégués à l'unanimité, sans discussion.

8. Fixation de la cotisation annuelle pour 2012

Le trésorier central soumet une proposition du comité central à savoir que la cotisation annuelle ordinaire et la cotisation complémentaire, allouée au financement de la promotion de la relève, restent chacune inchangées à CHF 1.-

La parole n'est pas demandée et la requête du comité central est approuvée à l'unanimité.

9. Révision partielle des statuts

Avec l'invitation à l'assemblée des délégués, ceux-ci ont reçu un message en vue de réviser partiellement les statuts de l'ASTV. On y a présenté les buts, les justifications de même que les articles à modifier avec leurs nouvelles formulations.

Le président central a proposé à l'assemblée l'ordre suivant pour le traitement de ces points:

- *Les différents articles à modifier sont encore brièvement présentés.*
- *Celui ou celle qui souhaite émettre des objections ou observations peut intervenir directement lors de l'examen de l'article en question.*
- *Si aucune objection n'est soulevée à propos de chaque article, la votation finale les entérine.*

Pas d'objections soulevées contre la proposition de présenter ensuite les articles à modifier l'un après l'autre.

De l'assemblée émane une remarque et une demande:

Claude Gaberel, AC NE, évoque une différence dans la traduction française du texte de l'article 30 (Composition de la commission de vérification des comptes) laquelle parle, lors de l'élection d'un suppléant, d'une «démission» de son prédécesseur.

L'objection est justifiée, parce que pour un mandat à durée déterminée, la démission n'est pas requise. Dans la version allemande, cela est correctement mentionné, comme le remplacement du „membre qui se retire“.

L'erreur sera corrigée dans la version finale et traduite par le libellé: „qui a terminé son mandat“.

Heinz Althaus, A.C. BE présente la demande que l'article 40 des statuts (dissolution) soit complété avec le même post-scriptum (remarque) que dans l'article 2 (Buts). Comme la révision de l'article 40 des statuts de l'ASTV n'a pas été agencée, elle ne peut pas être traitée à l'AD d'aujourd'hui mais a été reportée à l'AD 2012.

Aucune autre remarque à propos des autres articles n'a été formulée.

Avant le vote final, la requête est encore une fois formulée: «Le comité central propose à l'assemblée des délégués, que la révision présentée des articles 2, 4, 21, 27, 28, 29, 30 et 35, de même que les ajustements nécessaires de la nomenclature, soient approuvés et entrent en vigueur immédiatement ».

Les délégués acceptent la révision partielle des statuts.

10. Élections

Lors de l'assemblée des délégués de cette année, les membres du comité central en exercice sont à élire pour la nouvelle période 2011 – 2014.

Le président central fait une remarque préalable mentionnant le désir de Michel Dousse, actuel traducteur, en fonction depuis 10 ans, de se retirer pour des raisons de santé et indique que, malgré d'intensives recherches du comité central, seuls deux candidats pour trois postes vacants peuvent être proposés à l'assemblée d'aujourd'hui. Le président central aborde alors les élections.

10.1 Élection des membres actuels du comité central

Se présentent pour leur élection: Aerni Edgar 1938, Anderegg Peter 1939, Détraz Gérald 1940, Schiesser Walter 1940, Gränicher Heinz 1942, Müller Franz 1943, Kilchenmann Fritz 1945 et Lampert Bernhard 1947.

L'élection est ouverte et effectuée in globo. Tous les membres actuels du comité central sont réélus à l'unanimité.

10.2 Élection de deux nouveaux membres au comité central

En remplacement de Michel Dousse qui se retire, l'Association cantonale vaudoise propose, par la voix de son président Michel Talon, le candidat suivant:

- *Jacques Wahl, né le 29.05.1951, ingénieur chimiste EPFL, indépendant, Dr. es sc. tech, domicilié à 1143 Apples VD.*

Jacques Wahl est élu unanimement avec des applaudissements fournis et déclare accepter son élection.

Après deux ans de vacance, l'Association cantonale de Schaffhouse, avec le soutien actif des camarades zurichois, a annoncé, au début mars, un excellent candidat pour le poste de responsable des procès-verbaux (actuaire) de l'Association. Charles Gysel, en tant que président de l'Association des tireurs vétérans de Schaffhouse, présente brièvement le candidat. Il s'agit de:

- *Walter Ruff, né le 14.04.1947, employé de commerce et agent fiduciaire, domicilié à Neunkirch SH.*

Walter Ruff est également élu unanimement avec des applaudissements et déclare accepter son élection.

Les deux nouveaux membres élus au comité central sont félicités par le président central qui leur souhaite la bienvenue.

Jacques Wahl et Walter Ruff reçoivent chacun une enveloppe avec les accessoires vestimentaires du comité central.

Comme annoncé précédemment, le comité central n'est pas en mesure de présenter à l'assemblée des délégués un candidat pour la fonction d'attaché de presse.

Aucune candidature n'émane spontanément de l'assemblée. Ainsi la fonction reste toujours vacante. Le président du comité central dit accepter pour une nouvelle année, en double fonction, le poste d'attaché de presse.

Le président central a exhorté l'assemblée des délégués, en termes non équivoques, que le comité central attend un meilleur soutien des associations cantonales dans la recherche des successeurs au comité central.

10.3 Élection du président central

L'actuel président central, Bernhard Lampert, est prêt à remplir sa fonction pour une nouvelle période. Le vice-président, Gérald Détraz conduit l'élection. Bernhard Lampert est réélu avec des applaudissements nourris et déclare accepter son élection.

10.4 Élection des vérificateurs des comptes

Les délégués ont, lors de la révision partielle des statuts ASTV, adopté un amendement de l'article 30.

Par conséquent, la commission de vérification des comptes se compose dorénavant de 3 membres et d'un suppléant à élire.

Quelques semaines avant l'AD, les propositions de candidatures ont été adressées aux délégués et aux associations cantonales. Sont proposés comme candidats aux élections: Arnold Hans, 1940, de Flüelen UR; Bernhard Henggeler, 1941, de Wädenswil ZH; Rudolf Vöggtlin, 1942, de Pratteln BS et Paul Döbeli, 1946, de Tramelan BE.

L'élection est effectuée de façon ouverte et in globo. L'ensemble des membres proposés de la nouvelle commission de vérification des comptes est accepté et élu avec des applaudissements.

La Commission de vérification des comptes se constituera d'elle même lors de sa première séance.

Allocution du Brigadier Daniel Berger, cdt br bl 1

Le brigadier Daniel Berger, commandant de la brigade blindée 1, apporte, en tant que représentant de l'Armée, les salutations et vœux du chef du département, le conseiller fédéral Ueli Maurer ainsi que du chef de l'Armée, le cdt corps André Blattmann. Dans son allocution, il insiste sur la problématique de la politique de sécurité ainsi que sur la défense de la patrie dans le contexte politique, financier et de la menace.

Le système de milice, avec les synergies „ citoyens, formations professionnelle et militaire“ est le système de défense le plus économique et le plus efficace pour le cas suisse et ainsi la seule solution correcte dont la pérennité doit être assurée.

Pour lui, la conjonction“ fusil et soldat“ est également un tout qui s'exprime notamment par la conservation de l'arme personnelle au domicile –une question de confiance et de crédibilité– ainsi qu'une valeur suisse ancestrale.

Pour conclure, il remercie les tireurs vétérans de leur appui et de leur engagement idéal en faveur de l'Armée.

11. Remise des distinctions

Peter Anderegg, président de la commission de tir, félicite, au nom de ses collègues, les vainqueurs. Leurs noms figurent aux pages 12 et 13 du rapport annuel 2010.

Les meilleurs tireurs du concours individuel sont décorés traditionnellement avec un vitrail et une médaille.

Pour 2010 ce sont: Salzmann Hansruedi, Langenthal BE (300m, cat A); Rhiner Eduard, Dulliken SO (300m, cat D); Gailloud Jean-Claude, Cheseaux/Lausanne VD (50m, cat A); Portmann Hans, Altishofen LU (50m, cat B); Schelbert Alois, Schwyz SZ (50m, cat C); Rumo Josef, Rechthalten FR (25m, cat D) et Blank Jean-Rodolph, Granges-Marnand FR (25m, cat E). Pour des raisons de santé ou personnelles Eduard Rhiner et Alois Schelbert ne purent malheureusement pas recevoir en main propre leur vitrail et leur médaille.

12. Honorariat

Le président central, Bernhard Lampert, propose, au nom du comité central, de promouvoir le traducteur sortant Michel Dousse au rang de membre d'honneur.

Dans son éloge à Michel Dousse, le président central s'exprime en ces mots:

„Avec Michel nous perdons un traducteur consciencieux et exact.

Un camarade qui, avec sa manière amicale, courtoise et consensuelle, a beaucoup contribué au bon climat de travail au sein du comité central.

Il prit ses tâches très au sérieux et s'efforça, avec une grande application, que les textes ne soient pas seulement traduits littéralement mais aussi en respectant leur sens. Ce fut pour lui naturellement l'occasion de pratiquer un style élégant.

Cet ingénieur électricien EPFL de formation n'eut pas seulement du succès comme traducteur mais aussi comme tireur si l'on considère le palmarès du 24^e concours de tir inter associations lors de la FFTV en juillet 2009 à Lausanne. On peut y voir Michel Dousse récompensé par la médaille d'argent comme membre de l'équipe zougnoise à l'arme d'ordonnance à 300m.

Ainsi, je suis d'avis que de telles prestations méritent plus que largement l'attribution du statut de membres d'honneur de l'ASTV“.

Le comité central le remercie aussi au nom des délégués, pour son engagement conséquent pendant 10 ans et lui souhaite tout de bon pour le futur, mais avant tout bonne santé et joie de vivre.

L'assemblée des délégués nomme Michel Dousse membre d'honneur de l'ASTV à l'unanimité et avec des applaudissements soutenus.

Le président central remet le vitrail d'honneur au nouveau membre honoraire de l'ASTV.

Michel Dousse remercie ses collègues du comité central, les trois présidents centraux avec lesquels il a collaboré (Häsler, Koller et Lampert) ainsi que sa partenaire pour son soutien pendant toutes ces années et les délégués pour l'honorariat et leur reconnaissance.

Le comité central procède à un autre honorariat. Il appartient en effet aux traditions de l'ASTV, de mentionner et d'honorer lors de l'AD les présidents cantonaux qui se retirent. Un présent comme remerciement et en reconnaissance pour les services rendus au tir en général et aux tireurs vétérans en particulier est remis aux présidents cantonaux qui se sont retirés en 2010, à savoir: Bucher Hermann, ass. cant. SG, Favre Francis, ass. cant FR, Hartmann Hans, ass. cant LU, Kessler Achilles, ass. cant BL et Mathier Rodolph, ass. cant VS.

L'assemblée reconnaît pour sa part l'efficacité des présidents sortants des associations cantonales par des applaudissements fournis.

13. Choix du lieu de l'AD 2012

Le président de l'Association des tireurs vétérans de Bâle Campagne, Hans Buser, soumet la candidature de Bâle-Campagne à ses camarades.

L'assemblée des délégués manifeste son approbation par des applaudissements et charge donc l'Association cantonale de Bâle-Campagne de la mise en œuvre de la 98^e AD de l'ASTV en 2012, laquelle aura lieu le 14 avril 2012 à l'hôtel Engel à Liestal.

Le président central remercie la disponibilité des camarades de Bâle Campagne pour l'organisation de l'AD 2012.

14. Divers

Le président central fait remarquer que l'on prévoit une prochaine Fête fédérale de tir des vétérans en 2013 ou 2014. Un arrangement pour 2012 n'est plus réaliste.

En 2013 aura lieu, dans le cadre de l'Association cantonale bernoise, un tir de jubilé pour 4 sous-sections. Afin d'éviter une concurrence réciproque, seule l'année 2014 entre encore en considération.

Le comité central verrait bien un arrangement dans la région nord / nord-est de la Suisse. Les associations cantonales ont reçu le descriptif et les règles de base en 2010 déjà. Le comité central attend avec intérêt les candidatures au cours de cette année.

La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

Conclusion du président central

Le président central remercie chaleureusement l'Association cantonale neuchâteloise et le comité d'organisation, sous la direction du président cantonal Jean-Dominique Roethlisberger, pour la bonne préparation et l'organisation de l'assemblée des délégués de ce jour.

La manière conviviale et sympathique des Neuchâtelois nous a impressionnés et réjouis. Nos remerciements vont aussi à la commune de Marin, pour l'apéritif et pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Perrier.

Un remerciement particulier va à nos invités d'honneur pour leur présence et pour leur intérêt à la cause des tireurs vétérans.

Un grand merci est aussi adressé aux charmantes dames d'honneur, Mesdames Marie-Hélène Jeanneret et Simone Briggen qui, par leur présence féminine, ont enrichi notre assemblée.

Les remerciements du président central vont également à tous les délégués des associations cantonales pour la rapidité et le bon déroulement de la réunion et pour la confiance qu'ils ont témoignée au comité central par leur soutien aux propositions faites. Il remercie la presse pour l'établissement d'un rapport objectif et bien intentionné, conjointement avec l'espoir qu'elle commentera aussi nos événements dans le courant de l'année afin de nous assurer la publicité nécessaire.

Enfin, il a souhaité à tous un bon retour dans les foyers et que le futur leur apporte santé, bonheur et satisfactions.

Aux tireuses et aux tireurs vétérans il souhaite: „Bon tir“ et qu'ils puissent encore longtemps s'adonner au tir sportif, fidèles à notre devise:

«Pour notre plaisir et comme exemple pour notre jeunesse »

La 97^e assemblée ordinaire des délégués 2011 de l'Association suisse des tireurs vétérans est close à 15h40.